

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 26 (1875)
Heft: 1

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

		au total	par arpent.	du % total
Semis et plantations	fr. 2013. 01	38,00 cts.	16,1	
Pépinières	„ 2041. 82	38,00 „	16,3	
Constr. de chemins et répar.	„ 6297. 10	117,00 „	50,3	
Déssèchement et endiguement	„ 1392. 91	26,00 „	11,1	
Entretien des frontières	„ 21. 70	0,04 „	0,2	
Divers	„ 752. 10	14,00 „		
Total	fr. 12518. 64	233,04 cts.		—

Du 1 Juin 1873 au 31 Déc. 1874, le nombre des délits dont il a été dressé procès verbal a été de 24, commis par autant de délinquants dont 20 seulement ont pu être identifiés.

La valeur du matériel volé a été évaluée à fr. 37. 90 et le dommage indirect à fr. 23. Les dommages-indirect dûs à l'état ascendent à fr. 29. 90 ; il n'a pu obtenir que fr. 25. Le chiffre des pénalités a été de fr. 86, de plus 2 jours de prison.

Les ouragans, neige et givre n'ont pas causé de grands ravages ; par contre le printemps si froid en 1874 a ruiné les jeunes pousses des plantations de sapins et de hêtres, et a en général arrêté la végétation dans les forêts.

Parmi les insectes nuisibles, ce sont les Rynchophores qui ont le plus dévasté les plantations ; les pépinières ont eu à souffrir des larves de hannetons ; quant aux hannetons mêmes, le froid survenu lors de leur apparition les a empêchés de causer de notables dégâts.

Communications.

Berne. Par ordonnance du 22 mai le gouvernement du canton de Berne a créé 11 nouveaux districts forestiers. Ce canton se trouve maintenant divisé en 7 départements (Forstkreise) et 21 districts forestiers (Forstreviere).

Les nouveaux districts comprennent :

- I. District : la contrée d'Oberhasli, les communes de Brienz, Brienzwyler, Hofstetten, Schwanden ;
- II. „ le baillage d'Interlaken moins les 4 communes susnommées.
- III. „ le district de Frutigen ;
- IV. „ ceux de Obersimmenthal et Saanen ;
- V. „ celui de Niedersimmenthal ;
- VI. „ celui de Thoune ;

- VII. District: ceux de Seftigen et Schwarzenburg ;
VIII. " ceux de Wangen et Aarwangen à l'exception de la paroisse de Rohrbach et Ursenbach ;
IX. " les districts de Trachselwald et les paroisses de Rohrbach et Ursenbach.
X. " les districts de Burgdorf et Fraubrunnen.
XI. " ceux de Aarberg, Nidau et Erlach.

Chaque district est administré par un Inspecteur forestier (Revierförster) sous la surveillance d'un inspecteur chef de département (Kreisoberförster). Le travail de l'inspecteur forestier consiste surtout à veiller au bon aménagement des forêts communales et de corporations et à la conservation des forêts particulières. Il doit également veiller à l'exécution des lois et ordonnances forestières et aider les communes tant dans l'exploitation des forêts que dans l'emploi de leurs produits.

Ont été appelés au poste d'inspecteurs forestiers en date du 7. août.

- I. District: Monsieur Chr. Balmer de Wilderswyl ;
II. " " Sl. Häusermann d'Aarau ;
III. " " J. Müller d'Aeschi ;
V. " " C. Risold de Berne ;
X. " " A. Kupferschmid de Berthoud ;
XI. " " J. A. Frey de Arlesheim (Bâle camp.).

Zurich. Le conseil d'état a nommé Monsieur G. Kramer de Berg a. I. au poste d'inspecteur général (Forstmeister) du I^{er} département forestier (Forstkreis).

Les ouragans des 9 et 10 novembre ont causé de grands ravages dans les forêts du canton. Non seulement les forêts résineuses, mais celles d'essences mélangées, et les taillis sous futaie ont été dévastés.

Le prix des bois est en hausse.

Communication aux forestiers qui ont fait leurs études à Giessen.

Dans le but de me permettre de faire paraître un ouvrage sur les publications émanant d'anciens élèves de Giessen et traitant de sujets forestiers, je prie tous ceux qui ont étudié ici la science forestière :